

à l'acte ou à l'entreprise

2. Services publics (y compris les services de télécommunications, de transmission, d'approvisionnement en eau ou en énergie).
3. Les marchés de gestion et d'exploitation attribués à des centres de recherche et de développement à financement fédéral ou liés à l'exécution de programmes de recherche parrainés par le gouvernement.
4. Services financiers.
5. Services de recherche et de développement.